

# LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Conseil Municipal du 10 décembre 2018

# LE CONSTAT

## Le non-respect des règles de vie en société

- **Problématiques multiples :**

- Atteintes à la propreté
- Rodéos, mariages exubérants
- Nuisances sonores
- Ivresses publiques et manifestes
- Troubles de voisinages



- **Actions engagées:**

- Arrêtés anti-bivouacs
- Vidéo-verbalisation
- Facturation des ivresses publiques et manifestes
- Soutien aux bailleurs dans la lutte contre les troubles de voisinage

# LE CONSTAT

## La problématique spécifique de la propreté des espaces publics

- **Problématiques de propreté des voies** (Salissures d'usage, déjections, mégots, épanchements urinaires, jets de détritrus)
- **Problématiques de dépôts illégaux** (sacs abandonnés, dépôts sauvages, abords des Points d'Apport Volontaire, encombrants)
- Sujet de préoccupation des Orléanais dans les courriers, réunions publiques et contacts avec les élus
- **Faible valorisation des actions** (écueils de la preuve, difficultés de recouvrement, etc)
- **Complexité de mise en œuvre des sanctions** qui nécessitent souvent des constatations « sur le fait »

UNE DEMANDE SOCIALE ACCRUE QUI APPELLE UNE ACTION RENFORCEE



# LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET GLOBAL PROPRETÉ STOP INCIVILITÉS

# LES OBJECTIFS



**VALORISER ET RENFORCER**

les actions existantes



**EXPERIMENTER**

des actions nouvelles sur les quartiers  
Madeleine et Centre-ville

**CREATION D'UNE BRIGADE STOP-INCIVILITES**

# UNE POLITIQUE GLOBALE

## COMMUNICATION SENSIBILISATION

### Communication

- ● Campagne d'affichage
- ● Distribution de flyers et stickers
- Initiatives des CCQ
- « Happening » Propreté

### Sensibilisation

- Actions de sensibilisation des agents du PPR et des agents de propreté dans les lycées, écoles, CFA
- ● Interventions des Coachs Déchets
- Rappel à l'ordre

## INTERVENTION

- ● Collecte des déchets
- ● Collecte des encombrants
- Enlèvement des encombrants à la demande
- ● Retrait des dépôts sauvages
- ● Nettoyage des voies et PAV

## REPRESSION

- Facturation du nettoyage
- Verbalisation par la Police Municipale
- Création de la Brigade Anti-incivilités
- Transaction

- Action engagée
- Action à expérimenter

# COMMUNICATION/SENSIBILISATION

## LES ACTIONS ENGAGÉES

# COMMUNICATION

CAMPAGNES DE PRESSE, D’AFFICHAGE, DISTRIBUTION DE FLYERS, INITIATIVES CITOYENNES (CCQ, Associations, etc)



## LES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIERS (CCQ) DE LA VILLE D'ORLÉANS

**Orléans nord**

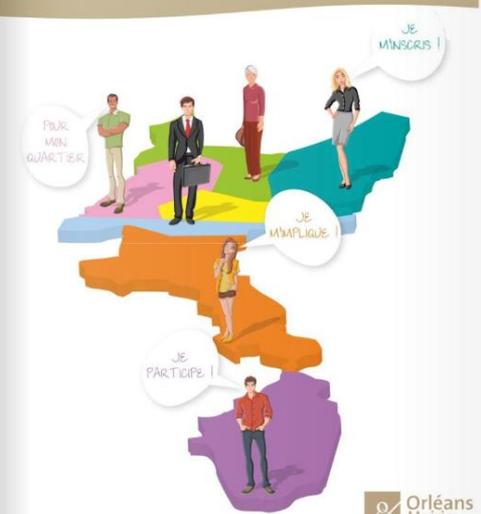
**Ramasser, un geste simple. Utiliser les canisets, un réflexe à acquérir.**

**PLUS DE VIDÉOS**

0:23 / 0:30

**Liste des conseils**

1. L'absence de chiens
2. L'absence de chiens
3. L'absence de chiens
4. L'absence de chiens
5. L'absence de chiens
6. L'absence de chiens
7. L'absence de chiens
8. L'absence de chiens
9. L'absence de chiens
10. L'absence de chiens
11. L'absence de chiens
12. L'absence de chiens
13. L'absence de chiens
14. L'absence de chiens
15. L'absence de chiens
16. L'absence de chiens
17. L'absence de chiens
18. L'absence de chiens
19. L'absence de chiens
20. L'absence de chiens
21. L'absence de chiens
22. L'absence de chiens
23. L'absence de chiens
24. L'absence de chiens
25. L'absence de chiens
26. L'absence de chiens
27. L'absence de chiens
28. L'absence de chiens
29. L'absence de chiens
30. L'absence de chiens
31. L'absence de chiens
32. L'absence de chiens
33. L'absence de chiens
34. L'absence de chiens
35. L'absence de chiens
36. L'absence de chiens
37. L'absence de chiens
38. L'absence de chiens
39. L'absence de chiens
40. L'absence de chiens
41. L'absence de chiens
42. L'absence de chiens
43. L'absence de chiens
44. L'absence de chiens
45. L'absence de chiens
46. L'absence de chiens
47. L'absence de chiens
48. L'absence de chiens
49. L'absence de chiens
50. L'absence de chiens
51. L'absence de chiens
52. L'absence de chiens
53. L'absence de chiens
54. L'absence de chiens
55. L'absence de chiens
56. L'absence de chiens
57. L'absence de chiens
58. L'absence de chiens
59. L'absence de chiens
60. L'absence de chiens
61. L'absence de chiens
62. L'absence de chiens
63. L'absence de chiens
64. L'absence de chiens
65. L'absence de chiens
66. L'absence de chiens
67. L'absence de chiens
68. L'absence de chiens
69. L'absence de chiens
70. L'absence de chiens
71. L'absence de chiens
72. L'absence de chiens
73. L'absence de chiens
74. L'absence de chiens
75. L'absence de chiens
76. L'absence de chiens
77. L'absence de chiens
78. L'absence de chiens
79. L'absence de chiens
80. L'absence de chiens
81. L'absence de chiens
82. L'absence de chiens
83. L'absence de chiens
84. L'absence de chiens
85. L'absence de chiens
86. L'absence de chiens
87. L'absence de chiens
88. L'absence de chiens
89. L'absence de chiens
90. L'absence de chiens
91. L'absence de chiens
92. L'absence de chiens
93. L'absence de chiens
94. L'absence de chiens
95. L'absence de chiens
96. L'absence de chiens
97. L'absence de chiens
98. L'absence de chiens
99. L'absence de chiens
100. L'absence de chiens



# SENSIBILISATION

## TRAVAIL DES COACHS DÉCHETS ET DU PÔLE PRÉVENTION RÉUSSITE

- **Relations avec les acteurs du centre ville**
- **Restructuration de l'équipe centre ville** (3 conseillères) depuis avril 2018
- **Fourniture d'outils** de pré-collecte adaptés
- **Sensibilisation** aux bonnes pratiques
- **Interventions** « Scène de crime »
- **Chantiers éducatifs** et les actions citoyennes
- **Intervention des agents de prévention médiation et réussite**, accompagnement des « Parents Relais »
- Travail d'Intérêt Général, Réparation Pénale, Travail Non Rémunéré



# COMMUNICATION/SENSIBILISATION

## LES ACTIONS A EXPERIMENTER

# COMMUNICATION

## QUELQUES EXEMPLES DE CAMPAGNES DE PRESSE, D’AFFICHAGE, FLASHMOB

**Campagne de communication** auprès des médias sur l’engagement de la Ville en matière de propreté et de lutte contre les incivilités (affichage, presse, etc)



Flashmob de la Métropole de Lille, réalisé avec l’aide 80 bénévoles citoyens et associations

# COMMUNICATION

## SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LES ÉQUIPEMENTS



### Réalisation de nouveaux autocollants :

- Sur les PAV, faisant mention de ce qui est interdit et le montant de l'amende encourue (*cf ci-contre*)
- Pour les professionnels, à apposer sur les cartons, faisant mention qu'il s'agit d'une collecte autorisée (*et non d'un dépôt sauvage*)

### Sur les sacs distribués et autorisés

Faire figurer les jours et heures de collecte, ainsi que le message sur les interdits

Plusieurs propositions de messages sont à l'étude, dont :

Souriez, vous êtes filmés!

Savez-vous qu'un dépôt sauvage peut vous coûter jusqu'à 450 euros d'amende?

Merci de laisser nos rues propres pour vous!

# SENSIBILISATION LE RAPPEL À L'ORDRE

Signature d'un protocole avec le Procureur de la République et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique

## Convocation devant une commission composée de :

- Elus : Sécurité, Espace Public, Quartiers, Prévention, Commerce, etc
- Agents : policiers municipaux, agents de propreté, etc



**PEDAGOGIE  
PRÉVENTION  
DE LA RÉCIDIVE**

# INTERVENTIONS

## LES ACTIONS ENGAGEES

# INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ

## LES OPÉRATIONS RÉGULIÈRES

- Balayage manuel des rues, balayage mécanique des chaussées
- Lavage des chaussées et trottoirs
- Décapage
- Vidage des corbeilles
- Ramassage des déchets
- Évacuation des encombrants abandonnés sur le domaine public
- Ramassage des déjections canines
- Nettoyage avant pendant et après manifestations

## LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Installation de 70 éteignoirs à mégots sur les corbeilles du centre-ville
- Renforcement de corbeilles mobiles sur les quais pour les évènements
- Opérations spécifiques (Bennes à sapins)



**38 agents dont 3 agents de maitrise**

**Du lundi au vendredi de 6h45 à 20h00**

**Et les samedi, dimanche, jours fériés 8H00 à 17H00 suivant les secteurs**

# INTERVENTIONS

## LES ACTIONS À EXPÉRIMENTER

# INTERVENTIONS

## EN MATIÈRE DE PROPRETÉ / COLLECTE DES DÉCHETS

### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS À LA DEMANDE**

- Un démarrage opérationnel début 2019

### **COLLECTE SYSTÉMATIQUE DES DÉPÔTS SAUVAGES**

- Un dépôt sauvage ne reste pas sur l'espace public plus de 24H00

### **RETRAIT DES ENCOMBRANTS**

- Une collecte assurée dans les 48h00

### **INSTALLATION SYSTÉMATIQUE D'ÉTEIGNOIRS**

- Un éteignoir sur chaque corbeille accompagné d'une communication sur les corbeilles

# REPRESSION

## LES ACTIONS ENGAGÉES

# REPRESSION

## LE CADRE LÉGAL

### Les pouvoirs de police du Maire:

L'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune.

### Fondements pour la verbalisation:

L'article R2212-15 du **code général des collectivités territoriales** qui réprime les infractions aux arrêtés municipaux

Le Règlement Sanitaire Départemental du 31 décembre 1980 et l'article 1312-1 du **code de la Santé Publique**

Les articles R.632-1, R633-6, R635-8 et R644-2 du **code pénal**

L'article R.116-2 du **code la voire routière** qui répriment les atteintes à la propreté des voies.

### Fondements pour l'indemnisation :

Les délibérations du Conseil Municipal et du Conseil Métropolitain qui fixent les tarifs des prestations d'enlèvement et nettoyage des déchets.

# REPRESSION

## VERBALISATION ET FACTURATION

**Verbalisation régulière des policiers municipaux**, par Procès Verbal Electronique des atteintes à la propreté des voies.



CONTRAVENTIONS DE 3<sup>ème</sup> ET  
4<sup>ème</sup> CATÉGORIES  
SANCTIONNÉES PAR DES  
AMENDES FORFAITAIRES DE 68  
ET 135 EUROS

**Facturation par le service de l'Espace Public** des dépôts constatés par les agents de propreté.

FACTURE DE 84 EUROS  
CORRESPONDANT AUX FRAIS  
D'ENLEVEMENT D'UN SAC

# REPRESSION

## LES ACTIONS À EXPÉRIMENTER

# REPRESSION

## CRÉATION D'UNE BRIGADE STOP-INCIVILITÉS Sur les quartiers Centre-ville et Madeleine

Brigade composée de 5 ASVP volontaires spécifiquement formés et habilités à constater **par rapports** les infractions au Règlement Sanitaire Départemental relatives à la propreté des voies et espaces publics (RSD du Loiret du 31/12/1980) et notamment :

- ➔ **Encombrants sur la voie publique**
- ➔ **Dépôts d'ordure sauvages**
- ➔ **Déjections canines**
- ➔ **Urine sur la voie publique**
- ➔ **Crachats**
- ➔ **Mégots**

CONTRAVENTION DE  
3<sup>ème</sup> CATÉGORIE  
SANCTIONNÉE PAR UNE  
AMENDE FORFAITAIRE  
DE 68 EUROS  
(MAXIMUM 450 EUROS)

**FLAGRANT  
DELIT**

- Action coordonnée et création d'un guide partagé et d'une cartographie des points noirs à prioriser
- Patrouilles en binôme sur le terrain en journée
- Appui systématique des agents de la police municipale du centre-ville et des agents vidéo-opérateur et contact radio permanent avec le CSO

# REPRESSION LA TRANSACTION

Signature d'un protocole avec le Procureur de la République et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique

## **Convocation devant une commission composée de :**

- Elus : Sécurité, Espace Public, Centre-ville, Prévention, Commerce, etc
- Agents : policiers municipaux, agents de propreté, etc

qui proposera un montant d'indemnisation ou la réalisation d'un travail non-rémunéré au profit de la ville.



**SANCTION  
FINANCIÈRE ET  
INDEMNITAIRE**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**